

NATIONS UNIES

CONSEIL
DE SECURITE



Distr.
GENERALE

S/3333
20 décembre 1954
FRANCAIS
ORIGINAL: ANGLAIS

LETTRE DU 20 DECEMBRE 1954 ADRESSEE AU PRESIDENT DU CONSEIL DE SECURITE
PAR LE REPRESENTANT D'ISRAEL

J'ai l'honneur de me référer de nouveau à la plainte de mon Gouvernement contre l'Egypte au sujet de l'imposition par ce pays de restrictions au passage par le canal de Suez des navires faisant commerce avec Israël.

Etant donné que l'Egypte n'a pas encore mis fin à la détention illégale du S.S. "Bat Galim" qui, avec son équipage et sa cargaison, ne peut poursuivre sa route vers Haïfa par le canal de Suez, j'ai l'honneur de vous prier, d'ordre de mon Gouvernement, de bien vouloir convoquer prochainement le Conseil de sécurité afin que l'examen de cette question puisse être repris.

Veillez agréer, etc.

L'Ambassadeur et Représentant
permanent d'Israël auprès de
l'Organisation des Nations Unies

Signé : Abba Eban